Chapitre 2 - Etre professeur des écoles aujourd'hui

1. Le métier

1.1. Son rôle

Le professeur des écoles exerce de l'école maternelle à l'école élémentaire. En France, le concours est le même que l'on soit enseignant auprès des élèves de maternelle ou des élèves de CM2.
Le rôle du professeur des écoles est d'instruire et d'éduquer en donnant par exemple des méthodes de travail aux élèves. C'est un rôle important car il doit permettre aux élèves d'acquérir la capacité à comprendre le monde qui les entoure. Cela passe, en autre, par l'acquisition de la lecture, de l'écriture, du calcul…

En tant que fonctionnaire de l'état, la mission du professeur des écoles est de mettre en œuvre le programme national qui est défini par le ministère de l'éducation. Mais, le professeur des écoles dispose d'une grande liberté, appelée liberté pédagogique, pour mettre en place en classe ce programme. En effet, cette liberté se retrouve dans le choix :

- des activités que vont vivre les élèves,
- des supports matériels,
- de l'enchainement des séances entre elles,
- de l'organisation temporelle,
- …

Le professeur des écoles est un enseignant polyvalent qui doit assurer 26 heures d'enseignement par semaine, en moyenne. A cela, s'ajoute la préparation des cours, les corrections, le suivi des élèves et les réunions avec l'équipe pédagogique.

1.2. Les compétences

Comme d'autres professions, le métier d'enseignant a un référentiel de compétences. Ces compétences sont définies dans le bulletin officiel du 25 juillet 2013.

Ci-après sont reprises uniquement les compétences en lien avec le métier de professeur des écoles. Ce qui signifie que les compétences spécifiques aux enseignants de collège, de lycée, documentaliste et aux CPE (conseiller pédagogique en éducation) ne sont pas précisées.

- Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation sont de :

  1. *Faire partager les valeurs de la République ;*
  2. *Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ;*
  3. *Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ;*
  4. *Prendre en compte la diversité des élèves ;*
  5. *Accompagner les élèves dans leur parcours de formation ;*
  6. *Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ;*
  7. *Maîtriser la langue française à des fins de communication ;*
  8. *Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier ;*
  9. *Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier ;*
  10. *Coopérer au sein d'une équipe ;*
  11. *Contribuer à l'action de la communauté éducative ;*
  12. *Coopérer avec les parents d'élèves ;*
  13. *Coopérer avec les partenaires de l'école ;*
  14. *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.*

- Compétences communes à tous les professeurs

  P1. *Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ;*
  P2. *Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement ;*
  P3. *Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ;*
  En particulier, à l'école :

  - Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage ;
  - Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

  P4. *Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ;*

En particulier, à l'école :

- À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage) ;
- Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages ;
- Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux ;
- Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes ;

P5. *Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.*

2. Programmes de l'école primaire

Chaque cycle de l'école est découpé en trois années scolaires. A la fin de chacun des cycles, les programmes précisent ce qui est attendu des élèves. Un travail pédagogique concernant la progressivité des apprentissages est donc nécessaire au sein de chaque cycle et entre les membres de l'équipe pédagogique.
Pour chacun des cycles, le domaine concernant les sciences et la technologie est développé et accompagné d'élément de progressivité.

3. Cycle 1 - la maternelle

Le programme complet du cycle 1 est disponible dans le Bulletin Officiel spécial n°2 du 26 mars 2015 (scanner le QR code pour accéder directement au programme officiel).

Dans ce cycle consacré uniquement aux élèves de maternelle, les enseignements sont organisés en cinq domaines d'apprentissage. Chacun de ces domaines